CONFESSION PASCALE

DES S^RS. BOURNISSAC, THULIS, DURAND, LA FLECHE, VERDILLON, CHOMEL, & autres ſang-ſues,

Dépoſée dans le ſein du R. P. OLIVIER, Curé de Saint-Martin, directeur zélé des Ariſtocrates;

Augmentée de l'agonie & de la mort de l'Ariſtocratie.

PAR M. ARISTO.....

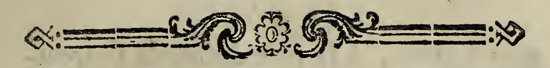
Cette confeſſion fut trouvée, par le P. BERTIN, Prieur des Carmes réformés, la nuit du jeudi au vendredi ſaint, rue de la vieille monnoie, & fut imprimée par les ſoins d'un ANTI-BOURNISSAC.

IMPRIMÉE AU FORT St. JEAN,

Dans les décombres de l'INQUISITION PRÉVÔTALE; & ſe trouve rue de Rome, à la Chôme renverſée; rue de la Darce, à la lis fanée; rue de Noailles, à la fleche perdue; rue St. Ferréol, à la verdure foulée, & au rang baiſſé.

1790.

Avec permiſſion des DESPOTES.



CONFESSION PASCALE DES SANG-SUES DE LA PROVENCE.

Erumpite & venite omnes gentes de circuitu.
(Cap. III. ℣. 2.)
Joelis.

Le cœur bourrelé par les remords, nous venons, pere Olivier, déposer dans votre sein les crimes, les horreurs, le gaspillage, notre insolence, nos menées sourdes, en un mot, tout ce qui accable notre ame. Nous ne vous dissimulerons pas les trames que nous avons ourdies pour perdre cette ville, de concert avec des aristocrates

non-fieffés, à la tête desquels se trouvoit un capitaine de défunte royale Tourette, dont nous ne pouvons taire le nom, dût-il encore aller à la Maison commune se plaindre d'être compromis dans cette humble confession : nos aveux doivent être sinceres, & ne pouvons cacher ceux qui contribuerent de toutes leurs forces à soutenir nos iniquités.

Ce capitaine donc, nous avoit précédé dans l'administration, & avoit comme nous participé aux déprédations de cette ville.

Il se nomme CRUDER : il a eu comme nous, pour le peuple, les griffes d'une harpie, la langue d'une sang-sue, l'ame d'un procureur, le cœur d'un financier, la dureté d'un bourreau, la voracité d'un vautour, la cruauté d'un tigre, le venin d'un serpent, la dissimulation d'un intendant, & la perfidie de Dalila.

Il étoit, comme nous, autant avide d'or que de sang.

Dans ces temps où l'Eglife nous ouvre ces tréfors fpirituels ; dans ces temps où elle nous affure la paix & la tranquillité de l'ame, moyennant un repentir fincere & un humble aveu ; nous venons épurer notre confcience, vous confeffer nos crimes, pour participer dignement au banquet de l'agneau fans tache. Vous ne devez point douter de notre repentir ; (il fuffit d'avoir commis le crime pour en fentir tout le poids,) plus nous pénétrons dans notre confcience, plus nous y trouvons de crimes, de vengeances, d'injuftices, de lâchetés, d'orgueil, tout s'y trouve confondu ; car nous n'avons pratiqué que les vices que nous euffions dû punir : la vertu, ainfi que la juftice, furent toujours pour nous un problême.

C'eft donc avec raifon que l'on nous hait, & avec juftice que l'on nous accufe. (1) Le peuple fait que

(1) Tout le monde fait que *Verdillon* mat-

nous fûmes les auteurs de la disette, & ce, pour plaire à notre intendant, qui nous avoit donné un intérêt dans les accaparemens qu'il fit des grains. Nous avouons donc, que c'est à nous à qui l'on est redevable des troubles des 23 Mars & 19 Août 1789. Nous nous reconnoissons les auteurs des proscriptions, des décrets & des emprisonnemens de tant de généreux citoyens.

---

cha sur les traces de *Cruder*, & conséquemment, jamais juste, ni décent dans l'exercice de sa charge, étendu mollement dans un fauteuil, parloit sans réflexions, condamnoit par caprice, & si malheureusement on lui observoit ses torts, il entroit en fureur, se permettoit des termes de crocheteur, & finissoit enfin par avancer nonchalamment son bras, prendre une clochette & faire constituer prisonniers ceux qui lui représentoient son ineptie & le peu d'attention qu'il avoit apporté au jugement qu'il venoit de prononcer. Quant à *Thulis*, il n'en fut pas de même; il étoit honnête, mais très-politique; *Durand*, juste par fois: *La Flêche*, haut & vain, malgré son érudition.

De quel œil allons-nous être regardés, lorſque par cette confeſſion on apprendra que La Tour eſt moins coupable que nous, de l'émeute du 23 Mars, puiſqu'il nous avoit mandé de diminuer le prix des denrées de premiere néceſſité, & que nous célâmes cette lettre pour ſatisfaire à notre ſordide intérêt. Nos concitoyens en ſeront indignés ſans en être étonnés ; car ils ſavent combien de fois nous manquâmes aux devoirs que l'humanité & la juſtice nous dictoient : notre déſir étoit de devenir leurs ogres, & nous n'épargnâmes rien pour leur enlever le fruit de leurs travaux.

Nous nous reconnoiſſons, reſpectable paſteur, les fléaux de l'humanité ſouffrante, & les ennemis jurés de la nation ; nous nous reconnoiſſons dignes du dernier des ſupplices, nous, qui nous liguâmes avec l'ariſtocratie, pour mieux réuſſir dans nos deſſeins ; *Guitton*, *Hugues*, *Rolland*, *Hyſoir*, *Sémandity*, *de Mande de*

Mandolz, *Guis*, *Duroure*, *Paul Samatan*, *Chomel*, *Cruder*, *Rabaud*, *Tarteyron*, *Dagonne & Eniel*, *Défages*, *Collet & Eſcaillon*, apothicaires, *Blaucard*, *Carle*, *Grelin*, *Rambaud*, *Vitalis*, *Rampal*, *St. Martin*, *de Illans*, armateurs, &c. &c. &c. ſans oublier *Laget*, le reſpectable imprimeur de l'ariſtocratie. Les corbeaux de la Major, étoient ceux qui compoſoient nos conſeils ſecrets & aſſiſtoient à nos délibérations; ils avoient leurs mouches ou eſpions pour nous rendre compte de ce qui ſe paſſoit dans les cafés & autres lieux publics.

Le peuple, juſtement irrité contre nous, à droit nous accuſe d'avoir voulu l'égorger pour le ſalut de notre ligue, nous qui avons eu l'effronterie d'écrire, avec nos ſuppôts, que le ſang ruiſſeloit de toutes parts ici, & ce, pour y attirer des troupes qui puſſent nous mettre à l'abri du juſte courroux de nos concitoyens, que nous voulûmes opprimer

& réduire à ſe nourrir de fange.

Nous déſirerions applanir tous les obſtacles qui ſe préſentent, & rendre nos aveux moins longs, ſans envelopper ſous nos ruines une partie de ceux dont la réputation n'eſt point encore ternie dans le public ; mais qui, au témoignage de leur conſcience, ſont de la même trempe que nous, puiſqu'ils ſignerent le mémoire envoyé au miniſtre, dans lequel nous traitions la milice primitive & nos concitoyens, de rebelles.

C'eſt donc ſur nous que la haine du peuple, le mépris des honnêtes gens, & la colere des illuſtres patriotes doivent retomber. Nous ne diſſimulerons pas que nous avons craint de périr ſous le glaive de la nation réunie. Nos injuſtices, nos vols, tout nous étoit un ſûr garant d'une mort prochaine; & c'eſt par une précaution ſage que nous demandâmes des troupes pour nous accompagner à la maiſon commune. Ce qui fit

dire à un plaiſant *une vérité : On eſcorte les grands voleurs qui font la chaſſe aux petits.*

Nous ne diſſimulons pas nos larcins, puiſque, de concert avec notre intendant, nous les partagions, & ne contredîmes jamais à ſes vues, que lorſqu'excité par le remords il vouloit rétrograder & mener une conduite plus intacte ; car il eût été moins frippon ſi nous l'euſſions voulu; mais notre déſir d'accumuler de l'or ſur de l'argent nous y porta & étouffa les remords ; ce fut donc par notre inſtigation qu'il vida les coffres & les greniers de la Provence, pour remplir les ſiens & les nôtres.

Thulis. Quant à moi, je ſais à qui j'ai l'obligation de la ſplendeur & de la ſomptuoſité de ma maiſon ; je ne ſuis néanmoins pas le plus criminel. Les conſeils que j'ai donné à mes collegues, les euſſent mis à l'abri des inſultes d'un peuple juſtement irrité, s'ils les euſſent ſuivis.

Verdillon. On a raiſon de m'incriminer ; j'étois méchant par eſſence, dur par caractere, bourru par défaut d'éducation, & trompeur pour ne pas dégénérer.

Durand. Je ſais que j'ai l'air d'un illuſtre deſcendant de ſaint Crépin, qui pris naiſſance dans la réſine de l'épiciat, qui repoſoit en maſſe concrette & noire ſur l'atelier de mon pere légitime, je n'en vaut cependant pas mieux pour mes concitoyens, puiſque ce fut à mon école que Verdillon fut inſtruit.

Lafleche. Pour moi, je puis, ſans amour-propre, m'attribuer des talens, & proteſter de n'être coupable que d'avoir ſuivi les exemples de mes confreres, & que ſi mon fils ſe trouva au ſiége de la Tourette, il n'y fut nullement par mes ordres, & que c'eſt à tort, que ne pouvant attenter à ma perſonne, on s'en prit à mes effets.

Reſpectant néanmoins mon comp-

toir, je n'ai nullement trempé dans les maſſacres qui ſe firent chez moi; au contraire, ce fut contre mes ordres, que je vis des prêtres ariſtocrates venir enlever les cadavres, avant que l'anti-national Chomel ne ſoit venu en faire lui-même l'accédit, & verbaliſer.

CHOMEL. Je m'accuſe d'être le membre le plus dévoué à l'ariſtocratie; je me reconnois repréhenſible d'avoir favoriſé l'injuſtice, & d'y avoir été engagé par la reſpectable ligue ariſtocratique. Je me repends d'avoir puni l'innocent pour le coupable; d'avoir voulu, de concert avec les anti-nationaux, cauſer divers troubles pendant l'élection de la municipalité; mon amour-propre me fit déſirer la mairie de cette ville; j'avois acheté & fait acheter des ſuffrages par les partiſans de la faction anti-nationale, & n'ai pu réuſſir; je m'accuſe de m'en être vengé en ſauvant un être qui voulut humilier la

cité & les respectables membres de son conseil municipal ; j'ai cru, en cela, servir mon parti (1).

Bournissac. Aristocrate forcené, je m'accuse d'avoir foulé aux pieds les droits de l'humanité, & méprisé les lois. En faisant traîner dans des cachots affreux les innocens & les amis de la nation, les accusant d'être les moteurs & les instigateurs des événemens arrivés en cette ville, & d'avoir pris pour conseils des gens peu versés dans la jurisprudence criminelle, & même parties intéressées à opprimer l'innocent, Laget & Miolis étoient mes agens & présidoient à mon sinode infernal ; j'eus, de concert avec eux, la dureté &

(1) La conduite de cette tête à perruque est certainement très-blâmable, & les raisons qu'il apporte pour sa justification doivent être regardées comme frivoles, puisque d'une part il fit écrouer le sieur d'Ambert, & que de l'autre il ne l'a pas décrété.

l'injuſtice de refuſer aux priſonniers & les conſeils & la communication de leurs pieces, malgré les ordonnances poſitives à cet égard.

J'ai feint d'ignorer les véritables auteurs & inſtigateurs des troubles, puiſque moi-même j'ai écrit au miniſtre pour obtenir des lettres d'amniſtie générale pour ne point être contraint de les pourſuivre, en cas que les témoins que l'ariſtocratie avoient ſubornés, rétrogradaſſent. C'eſt à moi à qui Moſſi fils, ainſi que d'autres citoyens qui ſignerent un comparant adreſſé à l'aſſemblée nationale, ont l'obligation d'avoir été arrêtés & traduits en priſon.

Tous. Nous nous accuſons de tenir irrévocablement au deſpotiſme, quoique nous en reconnoiſſions l'erreur, & préférerions ſacrifier notre infame ſang plutôt que d'y renoncer.

Nous avons juré une haine éternelle au comte de Beauſſet, malgré ſes ſentimens de popularité & la

droiture de ſes intentions ; il eût même été décrété ſi nous n'euſſions craint pour nos jours ; mais nous nous contentâmes d'incriminer ſa conduite. La rage dans le cœur, nous connoiſſons les torts que nous avons eu, d'avoir attenté à la liberté & traduit à l'inquiſition prévôtale *Blanc-Gylli*, *Chompré*, *Bremond*, *Liautaud*, *Granet*, *Paſcal* & *Rebecqui*. Le remords le plus cuiſant qui nous tourmente eſt d'avoir fait arracher d'entre les bras d'une épouſe expirante le trop infortuné REYNAUD, & d'avoir accéléré la mort de ſon épouſe : nous fûmes à ce promûs par le lâche *Ricquet*, qui pour ſe venger de la terreur panique qu'il eut le 19 Août, rue des Carmes, nous donna à ſoupçonner qu'il lui falloit une victime. Non contens de celle-là, nous redoublâmes d'efforts pour humilier de Beauſſet, & crûmes y réuſſir en blâmant ouvertement ſa conduite.

RÉCAPITULATION.

Nous nous accuſons donc, que ſi le tonnerre a grondé, que ſi le peuple a voulu lever les haches contre nous, que ſi cette ville a eu ſes mouvemens tumultueux, ce ne fut que par notre inſtigation, par notre deſpotiſme & notre tyrannie, car nous-mêmes creuſâmes avec nos ſuppôts, l'abyme dans lequel nous voulions précipiter cette ville & la dévaſter pour jamais.

Nous nous accuſons d'avoir laiſſé entrevoir quelques jours de paix à nos concitoyens, pour faire ſonner avec plus d'éclat le tocſin de la diſcorde. Nous n'eûmes jamais dans le cœur l'amour de la patrie; & ſi par fois nous nous montrâmes patriotes, ce n'étoit que pour mieux tendre des embûches au peuple. Nous ſommes coupables de nous être élevés contre la liberté, & de nous être proſtitués

proftitués à la faveur pour devenir les oppreffeurs & les meurtriers de nos freres. On parvint à découvrir nos complots, & les juftes, en démafquant ces traîtres, nous ont dévoilés, puifque tout le monde fait que nous facrifiâmes les regiftres de l'hôtel-de-ville, que nous en lacérâmes des pages, & que pour couvrir nos fourberies nous jetâmes de la poudre de Guinée aux yeux du vendeur de fumée à l'affemblée nationale (d'André). Nous achetâmes cette poudre de la pacotille du brave capitaine Vidale, venant alors de la traite des Negres.

Notre regne étoit prêt à finir; nous voulûmes l'éternifer par un coup d'éclat; nous projetâmes, fur de vaines clameurs auxquelles nous avions nous-mêmes donnés naiffance, de prétexter une émeute, nous nous tranfportâmes aux forts & fîmes accroire au trop crédule *Caraman* qu'il fe préparoit des émeutes,

& que pour tout arrêter, il n'y avoit d'autres moyens à prendre que de recourir à la rigueur de la loi martiale ; peu nous importoit de mettre l'épouvante dans la ville. Nous fîmes alors battre la générale, sortir le drapeau rouge, sans en prévenir nos citoyens. Ce fut à cette époque que nous fîmes sacrifier plusieurs citoyens. La troupe, toujours à nos ordres, veilloit à notre défense ; nous assurâmes qu'il étoit à craindre qu'un gouvernement plus doux & plus équitable, ne devînt une faulx tranchante, & ne produisît de nouveaux troubles ; mais nous ne pûmes rien gagner sur le peuple, & nous dûmes nous retirer. La fin de notre despotisme, devint le commencement du bonheur de nos concitoyens & la mort de l'aristocratie.

Ce fut à cette époque qu'un citoyen composa la piece suivante.

AGONIE & MORT de *l'Ariſtocratie de Marſeille.*

" L'ARISTOCRATIE, cet animal
„ qui n'eſt ni mâle, ni femelle, &
„ qui réunit les deux ſexes, a les
„ griffes d'une harpie, la langue
„ d'une ſang-ſue, l'ame d'un procu-
„ reur, le cœur d'un financier, la
„ voracité d'un vautour, &c. Parce
„ que de bons citoyens lui ont don-
„ né la chaſſe, elle gagna une pleu-
„ réſie qui la mit à deux doigts de
„ ſa fin. Cet animal ſe trouva plus
„ mal dans la journée du 28 Jan-
„ vier, époque de la nomination de
„ M. *Martin*, Maire. Ce jour-là, elle
„ prit, de la main de *Chomel*, ſix
„ cents cordiaux; ce qui ne la ga-
„ rantit pas d'une doſe de trois mille
„ cinq cent cinquante pillules pa-
„ triotiques, que lui firent avaler
„ par force les diſtricts, en éliſant
„ M. *Martin*.

„ Après avoir paſſé une fort mau-
„ vaiſe nuit, elle fut très-affoiblie.
„ Le lendemain ſon mal empira ;
„ elle eut vingt accès de fievre, ce
„ qui lui occaſiona ſix tranchées qui
„ lui firent rendre ſix vers conſulai-
„ res. Son agonie fut violente, lon-
„ gue & laborieuſe : le Jourdan lui
„ fit la recommandation de l'ame,
„ qu'elle rendit le lendemain à midi.

„ On différa de procéder à ſon en-
„ terrement : on lui ouvrit le corps ;
„ à ſon ouverture, l'éclipſe prédite
„ par l'aſtrologue du tiers-état arriva.
„ *Aillaud*, chirurgien démonſtra-
„ teur, *Giraud*, ſon beau-fils, *Grosle*
„ & *Melisle*, furent les Eſculapes
„ chargés de l'ouverture & de la
„ diſſection du cadavre ; & *Jourdan*,
„ *Morin* & *le Maçon*, furent les mé-
„ decins examinateurs. Leur procès-
„ verbal eſt conçu en ces termes :

„ Nous, &c. à la réquiſition des
„ diſtricts, nous ſommes tranſportés
„ à l'hôtel de *Gaillard*, où nous

„ trouvâmes le cadavre de la dame „ ARISTO . . . . . . & ayant procédé „ à l'ouverture & diſſection de ſon „ cadavre, lui avons trouvé une ex- „ croiſſance de chair *Rebufet*, qui lui „ ſerroit la gorge & bouchoit l'éſo- „ phage ; il y avoit au côté gauche „ un ſquire *La Tour* déjà gangrené ; „ les reins remplis de gravier *No-* „ *garet*, qui obſtruoient les paſſages „ de l'urine ; des obſtructions „ d'eſclavage formées à toutes les „ articulations du ſang extravaſé au „ péricarde.

„ Le nerf optique paraliſé, le foie „ & les poumons gonflés, ce qui „ nous fait aſſurer que ſa mort n'a „ eue pour cauſe que de violens „ accès de contre-révolution que lui „ avoit cauſé les accidens de fievres, „ de redoublemens qui lui ont cauſés „ la mort. Fait double & ſigné le 11 „ janvier 1790 “.

L'enterrement ſe fit ſans bruit & à la ſourdine ; *Cruder* à la tête de ſa

compagnie en habit bourgeois, aſſiſta à ſes funérailles; le décès de ce monſtre fit éclipſer les uniformes; *Thulis*, *Verdillon*, *Lafleche* & *Durand*, eurent une indigeſtion de chaperons, *Laget* eut une fluxion, & ſes acolites prirent un coup d'air.

Nous nous avouons coupables d'avoir redoublés d'efforts pendant l'élection des officiers municipaux, pour y colloquer *Chomel*, dans la perſuaſion intime où nous étions qu'il nous auroit non-ſeulement bien ſervi, mais bien ſecondé, ſi l'on en croit le déſir qu'il a de maintenir le deſpotiſme.

On pourroit, d'après certaines lettres qui lui furent adreſſées, aſſurer qu'il eſt dangereux & même très-dangereux, puiſqu'un ariſtocrate forcené lui mande il y a quelque temps : *Dites-moi, je vous prie, ce qui ſe paſſe à Marſeille, & perſuadez-vous que l'inſtruction que vous me donnerez ne ſera que de vous à moi*,

& pour mon instruction particuliere. Nos efforts furent malheureusement vains, & ne pûmes réussir à l'élever au poste de Maire; car cet homme, versé dans la chicane & n'ayant que l'amour-propre en partage, eût parfaitement servi l'aristocratie non fieffée. Et sans lui, nous eûmes goûté la douce consolation de voir le tiers-état opprimé; tandis que nous voyons que *Martin*, à qui nous sommes obligés de rendre justice malgré nous, sourit aux malheureux, & de concert avec ses collegues, protege la veuve éplorée & l'orphelin timide, & que de leurs mains va être filée la félicité publique; tandis que nous, ennemis des droits du tiers, tremblons & craignons que ces êtres si odieux à nos yeux, & si respectables à ceux des gens sensés, ne soient éclairés. Nous avons trop long-temps trahi & aveuglé ce tiers. De toutes nos injustices, il ne nous reste que des yeux, & c'est pour pleurer nos crimes. Nous avons réduit nos citoyens à la fa-

mine, à la nudité & au désespoir, tandis que notre forfanterie & notre duplicité, montée sur des échasses incendiaires, cherchoit à le plonger dans un cloaque de peines.

Ce tiers n'est plus serf, malgré nos efforts, & après avoir été esclave de nos injustices, de notre tyrannie, de nos caprices, de nos perfidies, nous voyons avec peine le doux nom de liberté & de sécurité chatouiller agréablement ses oreilles, lever la tête & montrer que malgré nos efforts ses yeux sont dessillés en voyant échapper avec regret les moyens de l'opprimer.

Marseille est vengée. Notre disgrace & notre repentir sont non-seulement sa victoire, mais encore notre défaite.

Nous voyons avec peine la plus grande partie de nos successeurs, chéris & idolâtrés par le peuple qui les placerent sur les lis, & nous voyons qu'ils observent ce précepte

donné à tout homme chargé de prononcer ſur l'intérêt de ſes concitoyens : *Recta judicate filii hominum* ; précepte que nous avons tant de fois violé, non par une ignorance craſſe ; (car le cordonnier ſait le latin, *La Flêche* eſt inſtruit & *Thulis* n'eſt pas bête ; mais pour *Verdillon*, c'eſt un ANE.) mais par un intérêt ſordide & nos forfaits.

En vain avons-nous voulu empêcher que l'on ne nous peignit ſous nos couleurs naturelles & défavorables, nous avons cru pouvoir cacher nos crimes aux yeux de nos argus. Nous le fîmes à la vérité, mais les remords & le ver rongeur nous tourmentent. Notre conſcience eſt accablée ſous le poids de nos crimes, nous n'avons cru ne pouvoir mieux faire pour nous ſoulager, que de dépoſer dans votre ſein le fardeau qui nous accabloit depuis long-temps, & pour

preuve d'un repentir ſincere, vous priant de rendre notre confeſſion publique avant de nous admettre au nombre des honnêtes gens.

FIN.

AVIS.

Cette confeſſion eſt imprimée telle qu'elle a été trouvée ; on ne s'eſt permis aucune correction ; le françois n'en eſt pas abſolument correct, on ſait que les ânes ne mépriſent les fleurs que pour s'attacher aux chardons.